

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1231

présenté par
M. Questel, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 8

À la fin de l'intitulé du chapitre, substituer au sigle :

« EPCI »

les mots :

« établissements publics de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.